

d'homme public, il a accompli son devoir avec honneur et sincérité et dans la pleine mesure de ses talents.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que le très honorable leader de l'opposition et les autres honorables membres de la Chambre m'excuseront de les quitter en ce moment. Il entre dans mes fonctions officielles de recevoir le député du Gouverneur général lorsqu'il arrive pour la prorogation, et je devrai m'absenter de la Chambre à cette fin, maintenant.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Je suis sûr que si le leader de notre groupe avait été ici dans le moment il eût été on ne peut plus heureux d'appuyer l'expression des sentiments à l'égard du très honorable chef de l'opposition (M. Bennett). Il est peut-être vrai que la province de l'Alberta avait le cœur et l'âme du très honorable député, mais je crois que c'est dans les travaux de cette Chambre qu'il a mis tout son cœur et toute son âme.

Je ne sache pas qu'un seul de nos collègues ait consacré plus de temps et d'attention que le très honorable chef de l'opposition aux délibérations de la Chambre. Si l'on me demandait quel a été le travailleur le plus acharné en cette enceinte, je le mettrais au premier rang. Je crois que plusieurs de ceux qui essaient de suivre nos travaux ici, qui leur consacrent autant de temps que nous le pouvons, se demandent souvent comment le très honorable député peut être présent ici toutes les semaines, tous les jours, concentrant son esprit sur son travail; ils sont émerveillés de la richesse des renseignements qu'il possède sur nombre des importantes questions dont nous avons été saisis de temps à autre. Qu'il reste chef de l'opposition ou simple membre de cette Chambre, je suis sûr que la tâche qu'il a accomplie en cette enceinte dans le passé sera toujours, pour ceux de nous qui avons été ses associés, digne des plus hautes traditions du Parlement. Je suis certain que nombreux sont mes collègues qui regretteraient amèrement le départ du très honorable député, car on peut difficilement songer à cette Chambre sans sa présence. Cependant, qu'il demeure à la tête de son parti, ou devienne un simple membre de la Chambre, nous lui adressons nos vœux de santé et de bonheur.

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, j'espère que les honorables membres qui ont rendu un si éloquent tribut d'éloges au très honorable chef de l'opposition (M. Bennett) ne quitteront pas cette Chambre cet après-midi, en emportant

une idée absolument erronée quant à sa retraite de la vie publique.

Je connais le chef de l'opposition depuis un grand nombre d'années, c'est-à-dire depuis l'automne de 1890 alors qu'il commença ses études de droit à l'université de Dalhousie, à Halifax. Il était alors un jeune homme avide de se renseigner. Durant sa seconde année d'étude, il fut nommé bibliothécaire adjoint à la bibliothèque de la faculté de droit, afin de lui permettre de terminer ses études de droit, ce qu'il fit en 1893. Depuis cette époque, j'ai toujours été associé plus ou moins étroitement avec lui. C'est alors qu'il a commencé une brillante carrière, imbu qu'il était de hautes aspirations à l'égard du Canada et de l'Empire dont le Canada fait partie. Pendant tout le cours de sa carrière, il ne s'est jamais écarté de cet idéal élevé qui l'inspirait lorsque je l'ai entendu prononcer ses premiers discours dans l'ancien Sodales Club de l'université de Dalhousie.

Cependant, qu'il n'y ait pas de malentendu. Quoique le chef actuel de l'opposition puisse quitter cette Chambre, il ne se retirera certainement pas tout à fait de la politique. Il ne cessera pas d'exercer une très puissante influence sur l'opinion publique canadienne et, je l'espère, une influence encore plus puissante sur la vie publique de l'Empire dont nous faisons partie.

#### PROROGATION DU PARLEMENT

Le major A. R. Thompson, huissier de la verge noire, remet le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

#### PROJETS DE LOI SANCTIONNÉS

Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges.  
Loi pour faire droit à Jessie Fields Chambers Henry.

Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson Macdonald.

Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall.

Loi pour faire droit à Gabrielle-Rachel-Cécile Pélissier de Kermeno de Gouzellon.

Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson.

Loi pour faire droit à Théodore-Charles Grothé.

Loi pour faire droit à Stella Maud Lash Dawes.

Loi pour faire droit à Elizabeth Dubnitsky, aussi connue sous le nom d'Elizabeth Dubney.

Loi pour faire droit à Harry Roth.